

## – CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2018 –

L'an deux mille dix-huit, le dix avril à vingt heures, le Conseil municipal, légalement convoqué le 4 avril 2018, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. SALIGNAT, Maire.

**Présents :** M. Emmanuel SALIGNAT, M. Jean BRÉBION, M. Daniel MOREAU, Mme Stéphanie PETIT, M. Philippe JOBARD, Mme Nadia HUARD DE LA MARRE (arrivée à 20h15), Mme Florence HOIZEY, Mme Véronique DRAY-HÉRITIER, M. Frédéric CARRÉ, Mme Dominique AUGER, M. Eric BATAILLE, Mme Camélia CHALLOY.

**Absents excusés :** M. Gilles MERCIER, Mme Armelle PERRON, Mme Blandine SOULAY.

**Secrétaire :** M. Eric BATAILLE

Le Conseil municipal approuve le compte rendu de la réunion du 22 mars 2018.

### – ORDRE DU JOUR –

1. Vote des subventions et dons 2018,
2. Vote du Budget Primitif 2018 – Commune,
3. Vote du Budget Primitif 2018- Assainissement,
4. Vote des contributions directes 2018,
5. Indemnités de conseil du Trésorier pour l'année 2017,
6. Acquisition de terrains à Batonceau,
7. Question diverses.

#### 2018.08 / SUBVENTIONS ET DONS 2018

M. BRÉBION donne lecture des propositions de subvention et dons proposées par la commission des finances. A la demande de M. BATAILLE, il précise la différence entre dons et subventions : les subventions sont versées sur présentation du bilan financier ce qui n'est pas le cas des dons.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité fixe la liste des subventions et dons pour l'année 2018.

	DONS	SUBVENTIONS
AMICALE DES DGS ET SECRETAIRES DE MAIRIE	-	200.00
ASSOCIATION CONFIANCE	1 000.00	-
CAISSE DES ÉCOLES	-	2 400.00
CCAS	-	9 000.00
CROIX ROUGE	1 000.00	-
GAZERAN FOOTBALL LOISIR	-	1 650.00
GAZERAN SPORTS LOISIRS CULTURE	-	3 000.00
IME LE CASTEL	250.00	-
LIGUE CONTRE LE CANCER	100.00	-
ORPHELINS DE LA POLICE	300.00	-
ORPHELINS DES SAPEURS POMPIERS	300.00	-
PRÉVENTION ROUTIÈRE	-	100.00

	DONS	SUBVENTIONS
<b>RESTAURANTS DU CŒUR</b>	<b>800.00</b>	-
<b>SARRAF</b>	<b>100.00</b>	-
<b>SCAPA</b>	<b>1 274.00</b>	-
<b>TÉLÉTHON</b>	<b>100.00</b>	-
<b>USEP ECOLE GAZERAN</b>	<b>1 500.00</b>	-
<b>US POIGNY RAMBOUILLET</b>	<b>300.00</b>	-

Arrivée de Mme HUARD DE LA MARRE à 20h15.

### **BUDGET PRIMITIF COMMUNE ET ASSAINISSEMENT 2018**

M. BRÉBION présente au Conseil municipal le budget primitif 2018 proposé par la commission des finances.

Mme AUGER demande des explications sur la diminution des subventions pour le contrat rural. M. BRÉBION rappelle qu'il y avait trois actions dans le contrat rural : la salle des fêtes, la maternelle et la mairie. Suite au procès avec l'architecte et les entreprises, les travaux ne seront pas terminés, il n'y aura donc pas de subvention pour ceux-ci. M. le Maire précise que le contrat rural est annulé et qu'un nouveau contrat rural sera proposé.

M. BATAILLE demande pourquoi les travaux de l'école pour un montant de 14 700 Euros ne sont pas intégrés dans le programme "rénovation aménagement locaux" d'un montant de 33 000 Euros. M. BRÉBION précise que les 33 000 Euros concernent les travaux de l'étage de la mairie (remplacement de fenêtres, isolation intérieure, électricité, isolation de la vidéo protection). Il précise qu'il est préférable de séparer les travaux de l'école de ceux de la mairie.

M. BATAILLE constate qu'une somme de 15 333.71 Euros est affectée aux panneaux de signalisation. Il demande si cela concerne les nouveaux panneaux de la route du Bray qui ont été détériorés lors des travaux. M. BRÉBION précise que ceux-ci seront remplacés par les entreprises. Le programme concerne des panneaux pour la route de Poigny (vitesse) et dans d'autres secteurs du village.

M. BATAILLE demande des explications sur le programme "gros outillage - désherbeuse" pour 42 417.74 Euros. M. BRÉBION précise que la balayeuse qui fait également désherbeuse n'a pas encore été réglée, nous attendons la facture. Il y a également une provision de 6 000 Euros pour l'achat de matériel.

M. BATAILLE demande, dans le budget assainissement, quels sont les travaux prévus pour 167 966.84 Euros. M. BRÉBION précise que c'est une provision pour de futurs travaux.

### **2018.09 / VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 - COMMUNE**

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité adopte le budget primitif 2018, proposé par la Commission des Finances.

#### **section de fonctionnement en équilibre**

dépenses = recettes = 1 627 729.15 Euros

#### **section d'investissement en équilibre**

dépenses = recettes = 491 482.61 Euros

## 2018.10 / VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 - ASSAINISSEMENT

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité adopte le budget primitif Assainissement 2018, proposé par la Commission des Finances.

### **section d'exploitation en équilibre**

dépenses = recettes = 78 786.08 Euros

### **section d'investissement en équilibre**

dépenses = recettes = 227 366.11 Euros

## **VOTE DES CONTRIBUTIONS DIRECTES 2018**

M. BRÉBION informe le Conseil municipal que la commission des finances n'a pas souhaité augmenter les taux d'imposition qui reste à 6,44 pour la taxe d'habitation, 9,61 pour la taxe foncière bâti et 39,03 pour la taxe foncière non bâti.

M. le Maire confirme qu'il n'était pas d'accord pour augmenter les taux sous prétexte des réductions des subventions de l'état.

M. BATAILLE précise que la commune commence à percevoir les taxes foncières sur le bâti du Parc Bel La Forêt. M. le Maire confirme que la commune perçoit le foncier bâti, mais les entreprises étant arrivées de façon étalée dans le temps, le versement des taxes est en conséquence. Il précise que la commune ne perçoit pas de taxe d'aménagement du Parc Bel Air la Forêt contrairement au Département et à la Région.

M. BRÉBION précise, qu'avec l'augmentation des bases, la recette supplémentaire est de 8 000 Euros cette année. L'augmentation des ressources communales provient également des économies réalisées sur les assurances et les contrats "photocopieurs".

M. BATAILLE approuve complètement M. le Maire de ne pas augmenter les taux d'imposition.

## **2018.11 / VOTE DES CONTRIBUTIONS DIRECTES 2018**

Le Conseil municipal, à la majorité (abstention : Mme CHALLOY) décide de ne pas augmenter le taux de la taxe d'habitation, de la taxe foncière sur les propriétés bâties et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

LIBELLÉS	Bases 2017	Bases notifiées 2018	Variation des bases	Taux appliqué	Variation de taux	Produit résultant de la décision	Variation de produit
Taxe habitation	3 080 722	3 138 000	3.942	6.44	0	202 087	3.9414
Taxe foncière bâti	3 260 279	3 335 000	4.089	9.61	0	320 494	4.0889
Taxe foncière non bâti	87 240	88 100	0.916	39.03	0	34 385	0.9157
TOTAL	-	-	-	-	-	556 966	-

## **2018.12 / CONCOURS DU TRÉSORIER PRINCIPAL - ATTRIBUTION DE L'INDEMNITÉ DE CONSEIL ANNÉE 2017**

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifié relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,  
Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 publié au Journal officiel du 17 décembre 1983 fixant les conditions de l'attribution de l'indemnité de conseil aux receveurs des communes et des établissements publics locaux.

Décide : à l'unanimité,

- de demander le concours du trésorier principal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983,
- de prendre acte de l'acceptation du trésorier principal et de lui accorder l'indemnité de conseil,
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à :
  - M. Pierre-Michel GOUX, trésorier principal du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 août 2017, à concurrence de 336.15 Euros,
  - M. Gilles DREVET, trésorier principal du 1<sup>er</sup> septembre 2017 au 31 décembre 2017, à concurrence de 168.13 Euros.

### **2018.13 / ACQUISITION DE PARCELLES DE TERRAIN A BATONCEAU**

M. BRÉBION informe le Conseil municipal qu'il convient de faire l'acquisition de parcelles de terrain à Batonceau pour l'implantation de postes de transformation électrique. Sur un poste, un abri bus sera intégré.

Il propose au Conseil municipal l'acquisition de terrains appartenant à Mme LAMOUCHE Bérénice :

- 18 m<sup>2</sup> de la parcelle E 40, au prix de 100 Euros le m<sup>2</sup>,
- 325 m<sup>2</sup> de la parcelle E 223, au prix de 0.50 Euro le m<sup>2</sup>,
- 453 m<sup>2</sup> de la parcelle E 35, au prix de 0.50 Euro le m<sup>2</sup>,

Soit un montant total de 2 189 Euros.

Le conseil municipal est amené à autoriser M. le Maire à signer et à authentifier l'acte d'acquisition en la forme administrative, étant entendu que les frais éventuels seront à la charge de l'acquéreur.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve l'acquisition de :
  - 18 m<sup>2</sup> de la parcelle E 40, au prix de 100 Euros le m<sup>2</sup>,
  - 325 m<sup>2</sup> de la parcelle E 223, au prix de 0.50 Euro le m<sup>2</sup>,
  - 453 m<sup>2</sup> de la parcelle E 35, au prix de 0.50 Euro le m<sup>2</sup>,
- Autorise M. le Maire à signer et à authentifier l'acte d'acquisition en la forme administrative,
- Précise que les frais inhérents à cet acte, ainsi que le bornage, seront à la charge de la commune.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- M. BRÉBION informe le Conseil municipal que l'enfouissement des lignes électriques route du Bray permettra de ne plus avoir d'inconvénients lors des intempéries. Les poteaux seront retirés, route du Bray et Batonceau. M. BATAILLE précise qu'il restera un poteau téléphonique.
- Mme CHALLOY informe le Conseil municipal que des administrés demandent l'installation d'une benne pour les déchets verts. M. le Maire demandera au SICTOM mais il préfère l'installation d'une

nouvelle déchetterie dans le Parc d'Activités Bel Air la Forêt. M. BATAILLE précise qu'il y aura autant de déchets verts à côté de la benne. Mme PETIT souligne que les administrés mettront tout et n'importe quoi dans cette benne. Mme HUARD DE LA MARRE demande de faire un essai pendant un mois. M. BATAILLE rappelle qu'il faut signer un contrat.

- M. BATAILLE informe le Conseil municipal que le portail de l'ancienne décharge est ouvert. Il a constaté le dépôt de déchets. Il précise également la présence de détritiques route du Bray et de déchets dans le Parc d'Activités Bel la Forêt.
- M. le Maire en profite pour informer le Conseil municipal que le SICTOM n'a pas édité les calendriers de ramassage des ordures, pour faire des économies. C'est donc la mairie qui a fait les photocopies et distribué dans les boîtes aux lettres le premier calendrier (sur les trois dans l'année).
- Mme CHALLOY informe le Conseil municipal que des personnes se promenant dans le chemin derrière chez elle, jettent des détritiques dans sa propriété. M. le Maire propose de faire un rappel dans le prochain bulletin.
- M. BATAILLE propose, afin d'éviter les tags sur le nouvel abri bus de Batonceau, que les enfants de l'école fasse une fresque comme sur les murs de l'école.
- Mme HOIZEY informe le Conseil municipal que des administrés affirment que la gare de Gazeran n'est pas aux normes. M. le Maire précise que cette information est colportée par des administrés qui sont contre le PLU. Ces personnes jouent un jeu dangereux par les temps qui courent et les problèmes de la SNCF et des rapports qui prônent de faire des économies et supprimer le "non rentable" et à cela s'ajoute les frais engendrés par l'aménagement des parkings (agrandissement et péage).
- M. BATAILLE a constaté qu'un coussin berlinois, route du Bray, a été arraché. M. BRÉBION précise qu'un véhicule a eu son pot d'échappement arraché. M. le Maire a constaté une encoche dans le coussin berlinois. M. BRÉBION a rencontré un responsable de l'entreprise qui a installé les coussins berlinois, le problème ne vient pas d'un défaut de pose. M. BATAILLE précise que la vitesse et les camions sont à l'origine de ce problème.
- M. BATAILLE demande que les trous autour de l'antenne FREE, route du Bray, soient bouchés. M. BRÉBION précise que c'est fait avec date limite fin avril.
- M. BATAILLE informe le Conseil municipal que des camions SVR remplissent, régulièrement, leur cuve avec l'eau des bornes incendie du Parc d'Activités Bel Air la Forêt. M. le Maire préviendra VEOLIA.
- Mme PETIT alerte le Conseil municipal sur le revêtement déplorable de la route devant la déchetterie. M. le Maire a déjà alerté le Conseil départemental à ce sujet.
- M. BATAILLE informe le Conseil municipal qu'il a constaté des dégradations sur la route du Bray. Il rappelle que les travaux d'entretien de la route du Bray sont à la charge de la Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires (bande de roulement au droit des caniveaux). Il demande si un comptage des véhicules a été effectué. M. BRÉBION demandera à la communauté d'agglomération d'effectuer un comptage.

**La séance est levée à 21h15**